



AVIS PUBLIC

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE (REGISTRE MUNICIPAL) DU 13 MARS 2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que suite à la tenue de la consultation publique par laquelle les personnes habiles à voter sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton se sont exprimées, **83 personnes ont signé le registre municipal.**

Après vérification, toutes les signatures reçues ont été décrétées valides et recevables.

Le nombre de signatures requises pour que le : **Règlement numéro 23-244** portant sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton **étant de 103**, le processus d'adoption règlementaire suivra donc son cours.

Toutefois, par souci de transparence et afin mieux entendre les préoccupations des citoyens pour tout ce qui touche le dossier des éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, le conseil municipal a décidé de créer un **comité consultatif** qui aura pour mandat de fournir au conseil municipal son avis et ses suggestions.

Ce comité sera mis en place dans les prochaines semaines et toute personne habile à voter sur le territoire de la municipalité est prié de manifester son intérêt par écrit et par courriel à l'adresse suivante : dg@saintpierredebroughton.ca

Donné à Saint-Pierre-de Broughton ce 14 mars 2023

Karine Soares
Directrice générale et greffière-trésorière